



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION LOCALE

Adopté par résolution : # 293-2018 le 5 novembre 2018.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	4
2.	HISTORIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE	4
3.	MISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE	5
4.	OBJECTIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE	5
5.	POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT	6
5.1	But	6
5.2	Responsabilités	6
5.2.1	Élaboration de la politique	6
5.2.2	Approbation de la politique	6
5.2.3	Application de la politique	6
6.	ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL	6
7.	CLIENTÈLE	6
7.1	Population	7
7.2	Familles	8
7.3	Revenu des ménages	8
7.4	Type de logement	9
7.5	Scolarité	9
7.6	Langue parlée et immigration	10
7.7	Membres de la bibliothèque	11
8.	COLLECTION LOCALE	11
9.	COLLECTION DÉPOSÉE DU RÉSEAU BIBLIO	12
10.	PLANIFICATION BUDGÉTAIRE	12
11.	CRITÈRES DE SÉLECTION	13
11.1	Besoins et intérêts de la collectivité	13
11.2	Date de parution	13
11.3	Disponibilité et accessibilité dans la région	14
11.4	Attribution du budget selon le type de volume	14
12.	CRITÈRES D'EXCLUSION	14
13.	SÉLECTION DES DOCUMENTS	14
13.1	Définition	14
13.2	Outils de sélection	15
14.	ACQUISITION DES VOLUMES	15

14.1	Calendrier des achats	15
14.2	Modes d'achat.....	15
14.3	Dons	15
14.4	Traitement et réception des commandes	16
15.	TRAITEMENT DE LA COLLECTION LOCALE	16
15.1	Critères de conservation des volumes.....	16
15.2	Inventaire	16
15.3	Période d'élagage.....	16
16.	PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES	17
17.	RÉVISION DE LA POLITIQUE	17
18.	BIBLIOGRAPHIE	17

I. INTRODUCTION

Le Comité de la bibliothèque municipale de Normandin a à cœur de faire de bonnes recommandations au conseil municipal en lien avec le fonctionnement et le développement de son service. C'est dans cette optique que les membres se sont penchés sur une façon d'offrir des documents de qualité pour tous les types d'utilisateurs.

Afin de développer, organiser et maintenir une collection de grande qualité, équilibrée et répondant aux besoins de la communauté, il est essentiel de se doter d'une politique à l'image de la bibliothèque. Une proposition a été déposée en ce sens à la Ville de Normandin.

Une politique de développement des collections est un texte de référence présentant les principes et les critères qui guident les choix de documents en bibliothèque et le mode d'acquisition et traitement de ceux-ci. Il s'agit d'abord d'un outil de gestion s'adressant au personnel de la bibliothèque lui permettant de planifier, organiser, diriger et contrôler le développement des collections en vue de maintenir une cohérence et une continuité dans la constitution du fonds documentaire de la bibliothèque.

La politique de développement des collections est également un outil d'information qui permet à la population et aux autorités administratives de la municipalité de connaître les critères qui sous-tendent le développement des collections de leur bibliothèque. Cette politique peut également être considérée comme une forme de contrat entre la bibliothèque et le citoyen, lui permettant de savoir ce que la bibliothèque peut lui proposer dans la collection disponible au prêt ou à la consultation sur demande. La politique de développement des collections permet de justifier les décisions de sélectionner ou non un document.

2. HISTORIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

On ne peut se passer d'une bibliothèque, peu importe le milieu. Quel véhicule de la culture, de la connaissance et de l'éducation que le livre! Les normandinois ont senti la nécessité de doter la municipalité d'une bibliothèque dès 1926. Déjà à ce moment, une bibliothèque est établie par la Fabrique St-Cyrille et quelques organismes religieux. Elle a occupé différents lieux : ancienne salle publique, sacristie de l'ancienne grande église et sous-sol de l'hôtel de ville (dans ce qui est actuellement la salle des comités).

Dans les premières années et jusqu'à la fin des années 1960, les livres étaient peu nombreux et le plus souvent fournis par les écoles ou les communautés religieuses. Parfois, ils étaient amassés dans la population, grâce à des cueillettes occasionnelles publiées dans le prône paroissial. Très peu d'achats de volumes étaient effectués à cette époque. Il était donc difficile de lire les nouveautés sans se les procurer personnellement.

En 1967, on ferma la bibliothèque, faute de nouveautés et parce qu'elle ne répondait plus aux goûts et besoins des gens. Un an plus tard, l'acharnement d'Isabelle Morin-Coll, Gabrielle Morin-Côté et Louise Bélanger-Levasseur bien appuyées par de nombreux bénévoles porte ses fruits. La bibliothèque renaît et reçoit l'appui monétaire du conseil de ville et du conseil de paroisse.

En mars 1972, elle devient officiellement bibliothèque municipale et se joint à la Bibliothèque centrale de Prêts, sise à Alma, qui fournit des livres en consignation aux bibliothèques des milieux moins urbanisés. Tout d'abord opérée par des bénévoles et démontrant une offre de services en croissance, après quelques années il devient évident qu'il est nécessaire d'avoir une personne

rémunérée, afin d'encadrer le travail des bénévoles. Madame Isabelle Morin-Coll fut la première à occuper le poste de bibliothécaire à Normandin.

En 1984, le conseil de ville de Normandin décide de rompre ses liens avec la Bibliothèque centrale de Prêt et d'avoir une bibliothèque municipale entièrement autonome et propriétaire de tous ses volumes. Au fil des ans, les services offerts ont considérablement augmenté ; à la location de volumes, s'ajoutent celles des périodiques, des œuvres d'art, des disques compacts, des vidéos documentaires, etc. Puis, avec l'arrivée de l'informatique sont arrivés le prêt d'ordinateur sur place, l'accès à Internet, ainsi que la location de logiciels.

Depuis 1995, la bibliothèque municipale est située dans l'ancienne salle des Chevaliers de Colomb faisant le coin des rues Valois et du Centre-sportif (avec l'école Sainte-Marie et le centre sportif). Présentement, le service est offert par une équipe composée de personnels rémunérés et de bénévoles. Un comité des utilisateurs est en place afin de voir au fonctionnement et au développement des services offerts. Plusieurs de ces membres assistent aux rencontres bénévolement. Les utilisateurs de la bibliothèque ont alors accès aux prêts de volumes, de périodiques, de disques compacts et de DVD; à une chute à livres pour le retour de leurs emprunts en période de fermeture; à des ordinateurs pour les recherches; au réseau WiFi; et à des expositions d'œuvres d'artistes locaux et extérieurs.

En raison de réalités démographiques et budgétaires, la bibliothèque a adhéré aux services offerts par Réseau Biblio depuis 2015. Ces services constituent principalement à un dépôt de volumes avec des échanges de collection aux quatre mois environ, accès à une offre littéraire régionale, des prêts de volumes entre bibliothèques et une plateforme à des ressources numériques en ligne tels les livres, les périodiques, les jeux éducatifs gratuits et les encyclopédies.

3. MISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE

En accord avec la politique culturelle de la municipalité de Normandin qui affirme que la culture est l'âme d'une collectivité, la bibliothèque a comme mission de contribuer au développement et à l'épanouissement des citoyens, au niveau culturel, en leur offrant des lieux, des ressources et des services de qualité et diversifiés accessibles à tous. Donner accès à l'information sous toutes ses formes, à tous les citoyens, selon leurs besoins propres. Être un instrument privilégié de développement culturel, en encourageant le goût de la lecture et du savoir.

4. OBJECTIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE

- Être le lieu privilégié de diffusion culturelle de la municipalité.
- Promouvoir le plaisir de la lecture et l'utilisation des différents formats de documents.
- Offrir un lieu invitant et propice à la lecture, à l'apprentissage et à la découverte.
- Maintenir à jour la collection locale selon les moyens de la municipalité.
- Maintenir en place les services de la bibliothèque.
- Favoriser la croissance personnelle des individus et améliorer leur qualité de vie.
- Offrir une programmation d'activités culturelles variée.
- Préserver le patrimoine culturel et le rendre accessible.
- Favoriser l'utilisation de nouvelles technologies.

5. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 But

La politique de développement de la collection locale a pour but de maximiser l'impact du budget alloué par la Ville de Normandin pour l'achat de volumes pour la bibliothèque municipale. Elle se veut un outil de référence indispensable dont le personnel de la bibliothèque se servira afin de procéder à des achats de documents éclairés, qui répondront aux besoins de la clientèle actuelle et permettront d'intéresser de nouveaux utilisateurs.

5.2 Responsabilités

5.2.1 Élaboration de la politique

La politique de développement de la collection locale est élaborée par le personnel de la bibliothèque municipale de Normandin, ainsi que le Comité de la bibliothèque. Le tout avec la collaboration du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

5.2.2 Approbation de la politique

La politique est approuvée par le Conseil municipal de Normandin.

5.2.3 Application de la politique

La politique est appliquée par tout le personnel de la bibliothèque.

6. ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

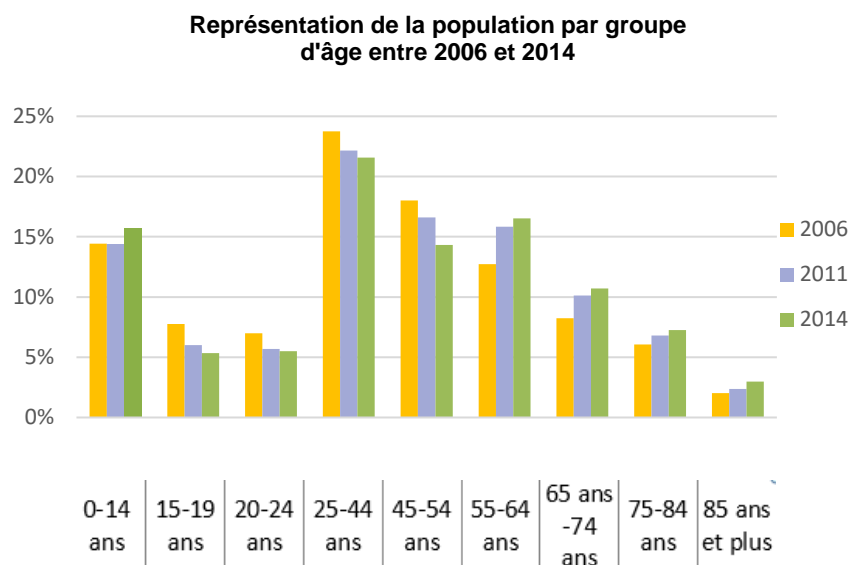
La Ville de Normandin a été fondée en 1878, avec l'arrivée des colons dans la région. Elle est située au nord du lac Saint-Jean, dans la MRC de Maria-Chapdelaine. La municipalité joue le rôle de centre de services pour l'ensemble des 5 localités du secteur GEANT (Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme), avec l'école Polyvalente, le CHSLD, le CPE et plusieurs commerces. Normandin est d'une superficie de 212,96 kilomètres carrés. Son économie est principalement reliée à l'agriculture et à la foresterie. Normandin est d'ailleurs reconnue comme la capitale agricole de la région.

7. CLIENTÈLE

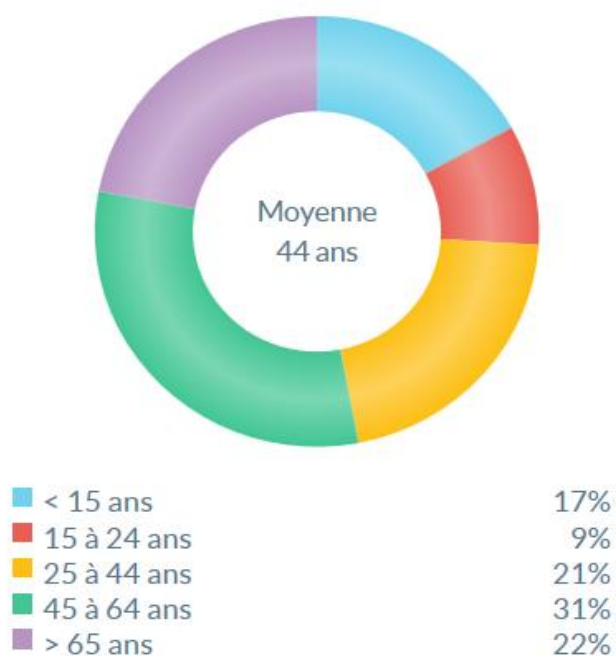
D'après le décret de population de l'Institut de la statistique du Québec, la population de Normandin s'élève à 3 172 habitants en 2018. Celle-ci est en légère augmentation (4,6 %), puisque la municipalité comptait 3 033 citoyens en 2016.

7.1 Population

Le graphique ci-dessous nous démontre bien que la population des enfants de 0-14 ans est en légère augmentation, alors que les tranches de population de 15 à 54 ans sont en forte diminution, puis finalement la population des 55 ans progresse, depuis 2006.



La moyenne d'âge des normandinois est de 44 ans. Le creux de la population est au niveau des 15-24 ans, qui ne représentent que 9 % de la population de la municipalité. Les départs des jeunes adultes pour des études collégiales ou universitaires expliquent bien ce phénomène.



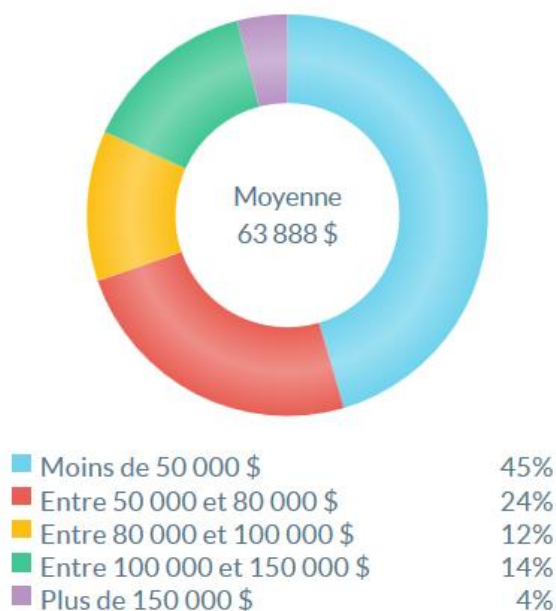
7.2 Familles

En 2011, 925 familles ont été recensées dans la municipalité de Normandin. De ce nombre, 825 sont des couples mariés ou en union libre et 100 sont des familles monoparentales.

925 familles			
825 couples		100 monoparentales	
Sans enfants	Avec enfants	Dirigées par une femme	Dirigées par un homme
470	355	75	25
1 enfant	140	50	15
2 enfants	160	20	5
3 enfants et +	55	5	5

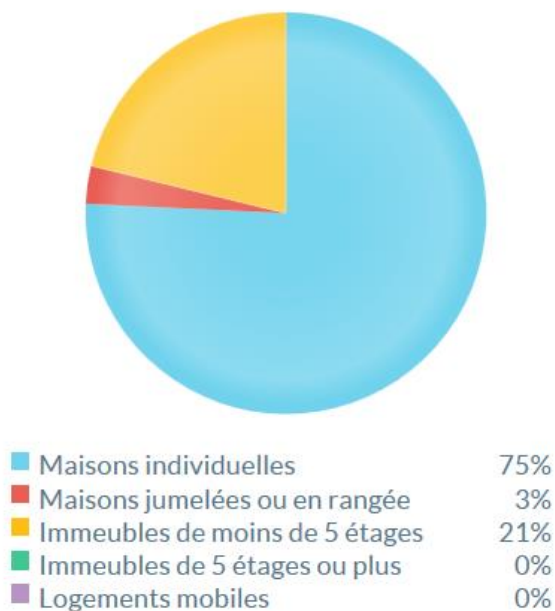
7.3 Revenu des ménages

Le revenu moyen des ménages est de 63 888 \$, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne provinciale qui est de 59 822 \$. Cependant, ce que nous pouvons remarquer est le fait que 69 % des ménages ont un revenu inférieur à 80 000 \$ et 45 % de moins de 50 000 \$.



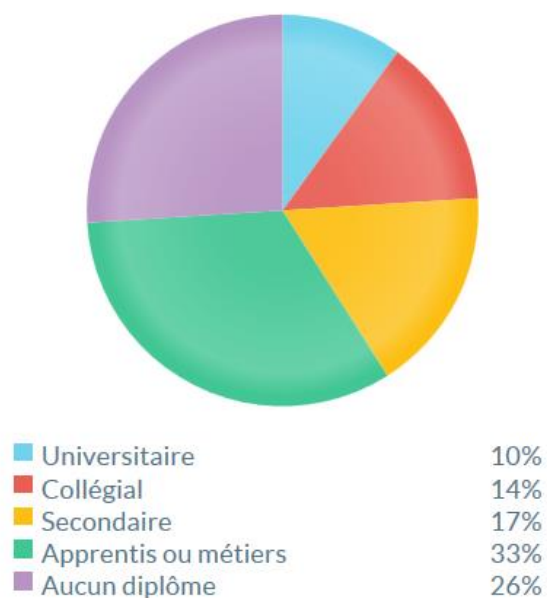
7.4 Type de logement

En ce qui a trait au logement, la majorité des familles normandinoises sont propriétaires de leur propre maison (78 %), alors que 21 % sont locataires.



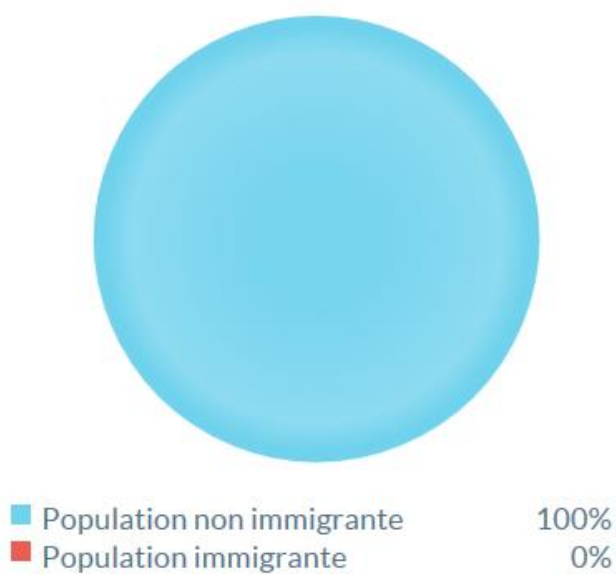
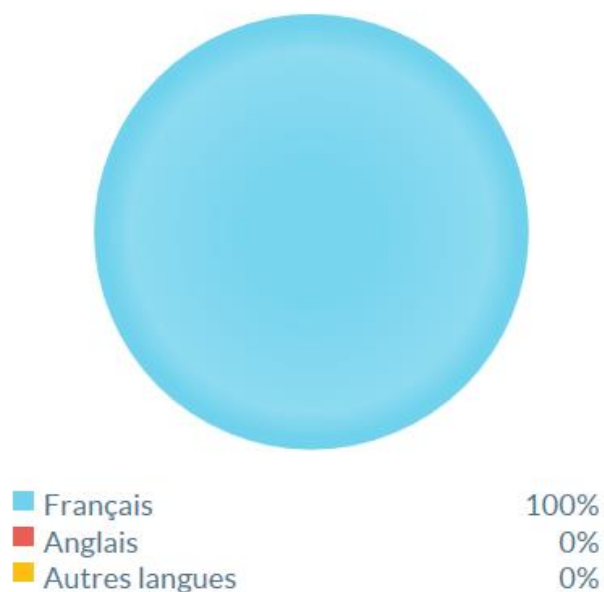
7.5 Scolarité

Du côté de la formation, 41 % des travailleurs possèdent un diplôme d'études secondaires ou plus. Seulement 24 % possèdent un diplôme collégial ou universitaire.



7.6 Langue parlée et immigration

Normandin n'a pas encore été touchée par l'immigration, alors que 100 % de sa population est de langue française et d'origine québécoise. Cependant, il sera important de considérer l'arrivée de travailleurs saisonniers et de minorités ethniques.



7.7 Membres de la bibliothèque

La bibliothèque de Normandin compte 860 membres, représentant le tiers de la population, soit :

Abonné	Nombre
Jeunes	290
Adultes	557
Organismes	13
Total	860

Le nombre de membres de la bibliothèque a augmenté de 9,5 % depuis 2015, alors que 785 personnes étaient abonnées à la bibliothèque.

8. COLLECTION LOCALE

La bibliothèque municipale de Normandin possède une collection locale de grande qualité et très diversifiée. Celle-ci est composée de 13 265 documents se subdivisant comme suit :

Collection locale – Bibliothèque municipale de Normandin

Catégorie	Nombre
Documentaires adultes	3860
Périodiques	403
Romans adultes	3101
Bandes dessinées	964
Albums jeunes	1276
Documentaires jeunes	993
Romans jeunes	1073
Livres de poche	107
CD	951
DVD	347
Vidéo enfant	7
Inconnus	1469
Total	14551

Les documentaires adultes 26.5 %, les romans adultes 21.3 %, les albums jeunes 8.8 %, les romans jeunes 7.4 %, les documentaires jeunes 6.8 % et les bandes dessinées 6.6 % sont les catégories les plus importantes de la collection locale. Un travail de vérification devra être fait, puisque les 10.1 % de documents inconnus sont des ouvrages dont les informations ont été entrées de façon incomplète dans la base de données.

9. COLLECTION DÉPOSÉE DU RÉSEAU BIBLIO

La bibliothèque de Normandin est affiliée au Réseau Biblio, ce qui lui permet de recevoir plusieurs services, ainsi qu'une collection déposée comprenant 1697 volumes, dont la rotation est assurée 3 fois par année. Les livres sont fournis selon les catégories suivantes :

Collection déposée – Réseau Biblio

Catégorie	Nombre
Documentaires adultes	545
Périodiques	4
Romans adultes	434
Bandes dessinées	144
Albums jeunes	195
Documentaires jeunes	146
Romans jeunes	227
Livres de poche	0
Large vision	4
Liver audio	1
CD	0
DVD	0
Vidéo enfant	0
Inconnus	1
Total	1701

De plus, une collection de 4 947 livres numériques est mise à la disposition des membres des bibliothèques membres de la région. Le Réseau Biblio offre au personnel de la bibliothèque, une assistance professionnelle et technique, afin que tous les citoyens de la municipalité puissent bénéficier d'un service de bibliothèque publique de qualité. Un guide d'animation, réunissant différentes offres disponibles d'activités et formateurs, est fourni chaque année aux bibliothèques. Les usagers ont aussi accès aux services de la bibliothèque en ligne qui comprend : RBdigital (20 titres de revues numériques), formations numériques, service de prêt entre bibliothèques, etc.

10. PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Un budget annuel d'acquisition de volumes pour la bibliothèque est autorisé par la Ville de Normandin, lors du dépôt de son budget local. L'objectif étant de s'assurer de maintenir une collection locale de qualité pour les citoyens de la municipalité. Ces sommes doivent être confirmées chaque année par le conseil municipal. Actuellement, une somme de 5 000 \$ est allouée pour les achats de volumes.

II. CRITÈRES DE SÉLECTION

II.1 Besoins et intérêts de la collectivité

Au cours de l'année 2017, 14 220 prêts ont été effectués à la bibliothèque de Normandin, soit 16,5 prêts par usagers. Voici la répartition des prêts selon les clientèles:

Prêts selon la clientèle

Catégorie	Adultes	Jeunes	Non-résidants	Organismes	Total
Documentaires adultes	1707	64	5	8	1784
Périodiques	369	17	0	1	387
Romans adultes	6588	375	4	76	7043
Bandes dessinées	541	599	0	162	1302
Albums jeunes	656	581	0	758	1995
Documentaires jeunes	191	226	0	119	536
Romans jeunes	418	350	0	57	825
Livres de poche	45	0	0	0	45
Large vision	3	0	0	0	3
CD	0	0	0	0	0
DVD	1	0	0	0	1
Vidéo enfant	0	1	0	1	2
Inconnus	565	33	1	17	616
TOTAL	11084	2246	10	1199	14539
Prêts par usager	16.5				

La catégorie de documents totalisant le plus grand nombre de prêts est les romans adultes avec 48.4 % des prêts pour l'année 2017, alors que notre collection n'en comprend que 23,4 %. Les romans adultes sont très populaires auprès des adultes, qui représentent les deux tiers de membres de la bibliothèque. Par la suite viennent les albums jeunes, avec des prêts de l'ordre de 13.7 % et dont notre collection se compose de 9.6 % de cette catégorie de volumes. Le troisième type de livres étant le plus demandé est les documentaires adultes à 12.3 %, tandis que notre collection locale est composée de 29.1 % de ce type. Puis viennent les bandes dessinées avec 8.9 % des prêts, pour une collection en comprenant 7.2 %. Et les romans jeunes dont les prêts s'élèvent à 5.7 %, pour une collection locale de 8.1 %

II.2 Date de parution

Pour l'achat de tout nouveau livre, une limite de 6 mois suivant la date de parution de l'ouvrage est décrétée, afin de procéder à une acquisition. Cependant, sont exclus de cette règle les livres faisant partie d'une série d'un même auteur. Tout livre emprunté à de nombreuses reprises et qui est endommagé ou perdu peut être acheté de nouveau même s'il a été édité il y a quelques années.

11.3 Disponibilité et accessibilité dans la région

L'un des critères qui sera analysé lors de l'achat d'un livre est son accessibilité via le service de prêt entre bibliothèques. Selon la popularité grande ou moins grande d'un auteur auprès de nos usagés, si un livre est disponible dans une autre bibliothèque publique membre du Réseau Biblio, nous ne procéderons pas à son achat.

11.4 Attribution du budget selon le type de volume

Le budget d'acquisition de volumes sera attribué selon un prorata basé sur les statistiques de prêts de l'année précédente pour chaque type de livre. Cependant, un effort particulier sera fait afin de procéder à l'achat de livres supplémentaire dans les catégories albums jeunes et bandes dessinées puisqu'un projet avec l'école primaire est en planification et qu'un nombre supérieur de volumes sera nécessaire.

Suite à l'arrivée de travailleurs guatémaltèques dans la municipalité et qui habiteront ici pour plusieurs années, un projet spécial avec un budget particulier sera mis sur pied dans le but de doter la bibliothèque d'une collection de livres en langue espagnole.

12. CRITÈRES D'EXCLUSION

La bibliothèque de Normandin ne peut offrir tous les types de livres ou ne veut pas avoir dans ses rayonnages certaines catégories d'ouvrages. Voici donc la liste des documents exclus :

- Documents dont le but premier est de vendre une idée plutôt que d'informer les gens (propagande religieuse, commerciale, politique...)
- Documents qui véhiculent des idées de violence, de haine à l'égard de groupes spécifique ou d'une personne quelconque
- Manuels réservés spécifiquement au milieu scolaire
- Ouvrage dont le prix est beaucoup trop élevé
- Documents dont l'information est non adaptée et non adaptable à la réalité québécoise
- Documents trop spécialisés pour le grand public
- Documents non adaptés à une bibliothèque publique (livres à colorier, mots cachés, etc.)

13. SÉLECTION DES DOCUMENTS

13.1 Définition

La sélection des documents est l'étape qui consiste à choisir les livres qui seront achetés, tout en respectant les différents critères de sélection plus haut mentionnés qui sont : les besoins et intérêts de la collectivité, la date de parution, la disponibilité et l'accessibilité dans la région et l'attribution du budget selon le type de volumes.

13.2 Outils de sélection

Pour les choix de documents, le personnel de la bibliothèque de Normandin utilise plusieurs outils mis à sa disposition :

- Les sites Internet leslibraires.ca et renaud-bray.com, avec leurs différentes opportunités (nouveautés, palmarès, choix des libraires, à paraître, etc.).
- Le furetage sur Internet à l'aide de moteurs de recherche.
- Les suggestions des usagers, dans la limite des disponibilités budgétaires et du respect des critères de la politique de développement de la collection locale.
- Le contact téléphonique avec le personnel des librairies de la région et même le déplacement d'un employé en librairie occasionnellement.

14. ACQUISITION DES VOLUMES

14.1 Calendrier des achats

Afin de s'assurer d'offrir régulièrement des nouveautés aux usagers de la bibliothèque, les achats sont faits mensuellement. Le personnel de la bibliothèque procédera aux achats non pas selon une date établie, mais en fonction de leur disponibilité en relation avec les tâches qu'ils doivent accomplir.

14.2 Modes d'achat

Lors des achats de documents, le personnel de la bibliothèque se conforme à la loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et les règlements qui l'accompagnent. La loi prévoit entre autres que les achats de livres doivent se faire dans au moins 3 librairies agréées de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les achats sont donc partagés dans les librairies suivantes :

- Librairie centrale de Dolbeau-Mistassini
- Librairie Harvey d'Alma
- Librairie Marie-Laura de Saguenay (Jonquière)
- Archambault de Saguenay (Chicoutimi)

Dans la majorité des cas, les achats se font via les services de commande en ligne ou par téléphone. Occasionnellement un membre du personnel se déplace en librairie.

14.3 Dons

Les dons sont traités au fur et à mesure de leur réception. Les ouvrages ainsi recueillis sont ajoutés à la collection locale de la bibliothèque ou non selon :

- Leur état.
- Être d'actualité ou d'un caractère classique.
- Remplacer un exemplaire d'un livre manquant ou détérioré.
- Respecter les critères de la politique de développement de la collection locale.

Un document qui n'est pas conservé pour être ajouté à la collection locale de la bibliothèque peut :

- Être acheminé au Site touristique Chute à l'Ours et mis à la disposition de la clientèle.
- Être mis en vente à la bibliothèque lors de ventes de livres usagers en vue de générer quelques fonds pour la bibliothèque.
- Être acheminé au Réseau Biblio pour la Biblio-vente annuelle.

14.4 Traitement et réception des commandes

La procédure de traitement et de réception des commandes est la suivante :

- a) Vérifier que les documents livrés correspondent bien avec la commande effectuée.
- b) Estampiller les documents à la première et dernière page, puis à la page 31.
- c) Procéder à la notification de chaque document. Demander une notification au Réseau Biblio si elle n'est pas encore existante.
- d) Recouvrir chaque livre.
- e) Mettre en rayon.

15. TRAITEMENT DE LA COLLECTION LOCALE

Le personnel de la bibliothèque s'assure de la qualité de la collection locale et de son accessibilité, entre autres, par des procédures d'inventaire et une politique d'élagage des documents.

15.1 Critères de conservation des volumes

Tout document de la bibliothèque de Normandin, qui a été emprunté par un usager au moins à une reprise au cours des 6 dernières années, est conservé, selon la qualité de son état. En ce qui concerne les livres pour enfants, leur état général fait foie de leur conservation ou non (livre déchiré, colorié, etc.).

15.2 Inventaire

Les procédures d'inventaire font partie d'un processus d'évaluation des collections. Cette tâche de grande envergure nécessite une mobilisation de tout le personnel rémunéré et bénévole. L'inventaire est effectué tous les dix (10) ans.

Les tâches consistent à :

- Mettre à jour le catalogue
- Vérifier et remplacer les titres manquants au besoin.
- Compléter les séries de volumes.
- Repérer des documents déclarés manquants.

15.3 Période d'élagage

Le personnel de la bibliothèque procède à un élagage annuel des documents de la bibliothèque. Les procédures d'élagage font partie d'un processus de mise à jour de la collection locale. Elles consistent à retirer des documents endommagés, périmés ou qui ne présentent plus d'intérêt pour les usagers tel que le stipule l'article 15.1 ci-haut.

L'élagage permet de :

- Retirer les documents dont l'information n'est plus à jour.
- Remplacer les ouvrages incontournables qui sont en mauvaises conditions et qui ne peuvent être restaurés par reliure du document.
- Retirer les documents en mauvais état et qui ne méritent pas d'être remplacés.
- Remplacer certains ouvrages remis à jour par une nouvelle édition.
- Rajeunir certains classiques afin de les rendre plus attrayants.
- Retirer les exemplaires multiples de titres qui sont devenus moins populaires.
- Retirer des titres moins populaires qui sont disponibles via le prêt entre bibliothèques.

16. PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Les demandes de prêt entre bibliothèques déposées par les usagers de la bibliothèque de Normandin sont traitées immédiatement lors que la demande est faite au personnel de la bibliothèque, afin d'assurer le meilleur service possible à notre clientèle. Les demandes reçues des autres bibliothèques membres du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont traitées une fois par semaine.

17. RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique de développement de la collection locale de la bibliothèque de Normandin est en fonction pour une période de 5 ans soit les années 2018 à 2022 inclusivement. La révision de la politique sera mise en branle à compter du début de l'année 2023.

18. BIBLIOGRAPHIE

NOM	TITRE	EMPLOYEUR
Julie Dubé	Responsable des services aux bibliothèques	Réseau Biblio
Bruno Forget	Technicien en documentation	Ville de Normandin
Katy Paradis	Responsable des communications, de la politique culturelle et préposée à la bibliothèque	Ville de Normandin
Eric Bhérer	Directeur des loisirs et de la culture	Ville de Normandin

Source statistique : Site web centris.ca

Politique culturelle de la ville de Normandin adoptée 2017-2021.

Avec la collaboration du Comité de la bibliothèque de Normandin.